

et que, dans les circonstances, il vaut autant qu'elle le soit ; mais j'insiste sur ce point, pour faire voir l'indélicatesse dont a fait preuve l'Auditeur général en soumettant ce mémoire partiel qui—le gouvernement en est convaincu, d'après ce que me disent mes collègues et d'après ce que je sais moi-même personnellement—est erroné sous plusieurs rapports essentiels. La demande d'un comité au sujet de choses dont le gouvernement est certainement responsable—l'administration convenable de ce département et l'obligation de voir à ce que ce parlement accorde les fonds suffisants pour l'accomplissement des devoirs importants attachés à cette charge—ne pourrait pas être accordée par cette Chambre, sans qu'elle arrive à la conclusion que le gouvernement, comme gouvernement, a perdu sa confiance à tous les points de vue. Un gouvernement assez fort pour se maintenir—et c'est le cas pour ce gouvernement—ne saurait consentir à la nomination d'un comité de cette nature.

L'honorable député d'Oxford-sud a parlé longuement et avec plaisir du fait qu'il y a ample matière à réflexion dans le rapport de l'Auditeur général ; et, je n'en ai aucun doute, ce rapport est préparé de façon à satisfaire l'opposition. Mais comment cela explique-t-il le fait mentionné par le ministre des Finances qu'une énorme partie de ce livre épais et volumineux est tout à fait inutile et qu'une énorme partie renferme des données inexactes et propres à induire en erreur ? Mais le gouvernement actuel n'a pas l'intention de dire : " Vous n'imprimerez pas cela, quand même vous en auriez le temps et que le parlement le désirerait ; mais le gouvernement du jour et le parlement doivent insister pour que, si vous tentez de publier ces items, vous ne les modifiez pas au département de l'Auditeur général ; " et, dans ce cas, je le suppose, la somme que l'Auditeur exigerait pour faire exécuter la transcription de tous les comptes en détail, serait une somme que ce parlement ne se croirait pas justifiable d'accorder. Le travail serait énorme.

Puis, prenez la correspondance. En quoi consiste-t-elle ? J'ai eu quelque expérience de la chose dans un département qui doit payer quantité de compte d'un chiffre minime. Vous trouvez, dans le rapport, une foule de pages que le comité des comptes publics ne songe jamais à examiner. Pourquoi ? Parce qu'elles ont trait à des différends élevés entre le comptable d'un ministère quelconque et le département de l'Auditeur, différends qui ont été réglés et au sujet desquels il n'y a aucune contestation. Le rapport annonce que les deux départements sont venus en conflit. Une erreur est commise ; l'Auditeur général la signale à l'attention de qui de droit ; on la corrige sans retard et, immédiatement, quatre ou cinq lettres sont expédiées à l'imprimeur avec instruction de les incorporer dans le rapport. Si je me le rappelle bien, la seule raison donnée par l'Auditeur général est la raison absurde que ces lettres prouvaient l'importance de la charge. Qui lui a demandé de prouver la sagesse de ce parlement sous un rapport quelconque ? A quoi bon imprimer cette correspondance, quand cette publication ne peut, en aucune manière, être utile à l'intérêt public ? Pourquoi, par exemple, publier une correspondance relative à la somme que chaque membre de cette Chambre a touchée à titre d'indemnité et des choses de cette nature, qui couvrent des pages entières ?

M. DAVIES (I.P.-E) : Pourquoi pas ?
Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je ne crois pas qu'un membre de cette Chambre ait jamais prétendu que la correspondance à laquelle j'ai fait allusion, ou cette publication des détails des dépenses fussent utiles à quelque chose. Prenez, par exemple, les exposés inexacts contenus dans ce rapport ; peut-être faut-il les attribuer au manque de temps, mais ne doit-on pas prendre la justice en considération tout comme le temps ? Prenez, par exemple, un article concernant mon département, où l'on a inscrit ce qu'a coûté chaque paire de gants des hommes de police. Le prix semble extraordinaire et quand plus loin, vous constatez que des gants figurent pour le tiers du prix, vous commencez à vous demander comment il se fait que ces prix varient. L'explication contenue dans le compte convaincra tout le monde.

L'explication qui accompagne le compte satisfiera tout le monde. Les gants réglementaires des soldats, pour certains usages, coûtent un certain prix à cause de la matière dont ils sont faits et du genre, tandis que d'autres gants, pour d'autres usages, coûtent beaucoup moins cher ; mais dans le rapport de l'Auditeur général, les gants ordinaires paraissent avoir coûté le même prix que l'article spécial. Et il en est de même d'un bout à l'autre. A mon avis, si le public et le parlement ont besoin de ces renseignements ils ont besoin de les avoir complets et ils devraient être inclus dans le rapport tels que l'Auditeur général les a reçus du département. Ils ne devraient pas y être inclus selon que ses commis le jugent suffisant. Dans une foule d'endroits on trouve les faits représentés de la manière la plus injuste possible. L'honorable député a parlé de la question des retraités. Je crois que le ministre des Finances a expliqué ce que vaut la théorie de l'Auditeur général sur ce sujet. Les employés de son bureau dont les noms figurent sur cette liste, sont morts ; ceux du département des Finances dont les noms figurent sur cette liste, ne sont pas morts. L'avancement accordé aux employés a été plus rapide dans le département de l'Auditeur général que dans aucune autre branche de l'administration, à prendre tous les commis. De quoi peut-on se plaindre à ce sujet ? Quant à la réduction des dépenses, presque tous les départements ont vu leurs dépenses réduites cette année, comme on l'a dit plus d'une fois. Mais le seul point sur lequel l'honorable député d'Oxford-sud a paru appuyer a été cette question de \$500 ou à peu près pour l'emploi de commis surnuméraires. Il est notoire que l'Auditeur général et les commis de son département, au lieu de faire cette besogne qu'il croit devoir être en retard, assistent sans nécessité aux séances du comité des comptes publics, même quand ce comité ne s'occupe nullement d'audition, mais examine la manière dont nos travaux publics sont exécutés. On voit à chaque assemblée de ce comité l'Auditeur général et un de ses commis. S'il agissait autrement je suis persuadé qu'il pourrait faire une grande partie de la besogne qu'il dit ne pouvoir être expédiée s'il ne reçoit ces \$500 supplémentaires et que l'on ne donne pas d'avancement à un ou deux de ses commis. Je me permettrai de citer une couple de passages de cette pétition pour démontrer que l'Auditeur général a très mal compris sa responsabilité et ses devoirs comme tel. Il dit :

Qu'il est tout à fait inutile de faire de l'Auditeur général un fonctionnaire du parlement dans le but d'obtenir un examen indépendant de la dépense de \$40,000,000, et